

Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux

4 rue de Châteaudun
BP 20159
28103 DREUX CEDEX

COMMISSION ENVIRONNEMENT

Réunion du mardi 24 juin 2014

Présents :

Civilité	Prénom	Nom	Communes
Madame	Ghislaine	BARBE	BOISSY EN DROUAIS
Monsieur	Jacques	BRETEAU	MARCHEZAIS
Monsieur	Marc	CHAUVIN	GARNAY
Madame	Annick	DEBACKER	ALLAINVILLE
Monsieur	Michel	FOUCAULT	GARNAY
Monsieur	Jean	FOUQUET	LA CHAUSSEE D'IVRY
Monsieur	Gilbert	GALLAND	SOREL MOUSSEL
Monsieur	Jean-Claude	GOYER	MEZIERES EN DROUAIS
Madame	Sophie	GRINEISER	BREZOLLES
Monsieur	Michel	GUILLOT	LA CHAPELLE FORAINVILLIERS
Madame	Aliette	LE BIHAN	ANET
Madame	Claude	LONGEVIALLE	BROUE
Monsieur	Michel	MALHAPPE	GILLES
Madame	Michèle	MARIE	LA CHAPELLE FORAINVILLIERS
Monsieur	Dominique	MARIE	ORMOY
Monsieur	Jean-Paul	MICHEL	SAUSSAY
Madame	Sylvie	MOROY	SAINTE GEMME MORONVAL
Monsieur	Jacques	PAIN	ST OUEN MARCHEFROY
Monsieur	Gérard	PERIGAULT	CRUCEY VILLAGES
Monsieur	Philippe	POMMEREAU	MEZIERES EN DROUAIS
Monsieur	Sylvain	PROVOST	FONTAINE LES RIBOUTS
Monsieur	Vincent	SCHAAL	GUAINVILLE
Monsieur	Benjamin	SOULARD	LE BOULAY MIVOIE

Monsieur	Raymond	TOUTIN	SAULNIERES
Madame	Armelle	TREGUIER- CHRISTOFORETTI	ST ANGE ET TORCAY
Madame	Brigitte	VACHERON-CROBE	ESCORPAIN

Absents excusés :

Monsieur	Alain	BONICEL	ALLAINVILLE
Madame	Josiane	CHAMPAGNE	SAINT JEAN DE REBERVILLIERS
Monsieur	Sébastien	COME	SAINT LUBIN DES JONCHERETS
Madame	Annick	DEBRAY	SAUSSAY
Madame	Annabel	DOS REIS	BILHEUX
Monsieur	Yves	ECOLAN	MARVILLE MOUTIERS BRULE
Madame	Bruno	FARINA	ST LUBIN DES JONCHERETS
Monsieur	Jean-Pierre	LEHR	SAINTE GEMME MORONVAL
Madame	Françoise	LEMEE	LOUVILLIERS EN DROUAIS
Monsieur	Gérard	LESUEUR	ST OUEN MARCHEFROY
Monsieur	Sylvain	MALANDAIN	VERNOUILLET
Madame	Elisabeth	PETER	FAVIERES
Monsieur	Antonio	ROMANO	SAULNIERES
Monsieur	Vincent	SCHAAL	GUAINVILLE
Monsieur	Jean-Pierre	VAILLANT	SAINT LUBIN DES JONCHERETS

Absents :

Monsieur	Ariel	ALLARD	CHENE-CHENU
Madame	Veronique	BASTON	MARVILLE MOUTIERS BRULE
Monsieur	Germain	BAUBION	ECLUZELLES
Monsieur	Michel	BEAUFOR	TREON
Madame	Estelle	BEGUE	BEROU LA MULOTIERE
Monsieur	Roger	BIENEK	AUNAY SOUS CRECY
Monsieur	Alain	BILBILLE	DAMPIERRE SUR AVRE
Monsieur	Eric	BINET	ARDELLES
Monsieur	Pierre	BINEY	ROUVRES
Monsieur	Gilles	BLANCHARD	SAINTE SAUVEUR MARVILLE
Monsieur	Olivier	BORG	NONANCOURT
Monsieur	Mounia	BOUKOUM	IVRY LA BATAILLE
Monsieur	Patrick	CATOIS	ALLAINVILLE
Monsieur	Francois	CENIER	GARANCIERES EN DROUAIS
Madame	Isabelle	CHIRON	DAMPIERRE SUR BLEVY
Monsieur	Claude	DAHURON	ST MAXIME HAUTEVIERE
Monsieur	Thierry	DAUBIN	DAMPIERRE SUR AVRE
Monsieur	Laurent	DAUDIGNY	GERMAINVILLE
Madame	Annick	DEBRAY	SAUSSAY
Monsieur	Jérôme	DEPOND	MARCHEZAIS
Madame	Amandine	DUEZ	ECLUZELLES
Monsieur	Franck	DUMESNIL	CRECY COUVE
Monsieur	Dominique	DUVAL	EZY SUR EURE
Madame	Christine	FEUILLEUSE	BOISSY EN DROUAIS
Monsieur	Alain	FILLON	LURAY
Monsieur	Jérôme	FUCHE	THIMERT GATELLES
Monsieur	Patrick	GILANT	BROUE
Monsieur	Joël	GILLES	FESSANVILLIERS
Madame	Laetitia	GIRARD	CRUCEY VILLAGES
Madame	Danielle	GIRARD	DAMPIERRE SUR BLEVY
Monsieur	Henri	GRZESIAK	GARNAY
Monsieur	Denis	HERMET	EZY SUR EURE
Monsieur	Aïssa	HIRTI	DREUX

Madame	Huguette	JODEAU	VILLEMEUX SUR EURE
Monsieur	Dominique	JOURNET	THIMERT GATELLES
Monsieur	Nicolas	LAFAY	SERAZEREUX
Madame	Valérie	LOUVERNIER	SALUNIERES
Monsieur	Guy	LAVIE	GARANCIERES EN DROUAIS
Monsieur	Gilbert	LECAPLAIN	AUNAY SOUS CRECY
Madame	Ginette	LEDUQ	CRECY COUVE
Monsieur	Jean-Paul	LEGER	CRECY COUVE
Monsieur	Dominique	LEOST	VERT EN DROUAIS
Monsieur	Pascal	LEPETIT	OULINS
Monsieur	Michel	LETHUILIER	CHERISY
Monsieur	Patrick	MAISONS	IVRY LA BATAILLE
Monsieur	Serge	MANUGUERRA	LURAY
Madame	Gwénaël	MARIE	MEZIERES EN DROUAIS
Madame	Marie-Laure	MARIGNIER	CHARPONT
Monsieur	Thomas	MAUBOUSSIN	AUNAY SOUS CRECY
Madame	Laureine	MERCIER	ST MAIXME HAUTERIVE
MADAME	CELINE	MONIER	IVRY LA BATAILLE
Monsieur	Michel	MOREAU	GARNAY
Monsieur	Claude	NOE	EZY SUR EURE
Madame	Mauriette	PELLETIER	ST ANGE ET TORCAY
Monsieur	Gilles	PESSEY	NONANCOURT
Monsieur	Guy	PIERSON	LE MESNIL SIMON
Monsieur	Dominique	PLANQUE	BOISSY EN DROUAIS
Monsieur	Jean-Louis	RAFFIN	CHATEAUNEUF EN THYMERAI

Madame	Elisabeth	RAGOT	DAMPIERRE SUR AVRE
Monsieur	Jean-Charles	RANDOUX	CHARPONT
Monsieur	Bruno	RAVEL	TREON
Monsieur	Daniel	ROBERT	CHERISY
Monsieur	Eric	ROUSSEL	ECLUZELLES
Madame	Martine	ROUSSET	EZY SUR EURE
Monsieur	Pascal	ROUZAUD	ANET
Monsieur	Gérard	SOURISSEAU	SAINT LUBIN DES JONCHERETS
Monsieur	Damien	STEPHO	VERNOUILLET
Monsieur	Pascal	STINAT	FONTAINE LES RIBOUTS
Monsieur	Franck	TERRASSON	VERT EN DROUAIS
Monsieur	Pascal	TRIFFAULT	BROUE
Madame	Martine	VIETTE	BEROU LA MULOTIERE

1. Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 18H par Mr MARIE qui remercie les membres pour leur présence et propose à Mme TAMI de commencer par présenter les différents points prévus à l'ordre du jour aux membres de la commission.

Mme TAMI commence par la lecture de l'ordre du jour:

- Fin de l'arbitrage du projet d'exploitation des déchetteries au 01/01/15
- Positionnement du Relais Eure & Loir pour la filière textile
- Continuité du service de collecte sur les communes de Mouettes, Ezy-sur-Eure et Ivry-la-Bataille au 01/01/15
- Ordre du jour des prochains Conseil communautaire et Bureau Exécutif

2. Fin de l'arbitrage

A) Rappel des arbitrages précédents

- **Horaires d'ouverture des sites comprenant :**
 - a) Décalage de la période « été » : du 15 mars au 15 novembre (au lieu de 1^{er} mars-1^{er} novembre)
 - b) Plages d'ouverture uniques sur toutes les déchetteries
 - c) Prise en compte de la proximité de certaines déchetteries entre-elles.
 - d) Fermeture du site de Châteauneuf les dimanches
- **Achat des caissons avec une option obligatoire de location dans le marché** (soit une économie potentielle sur 7 ans de 100 577.61€)

B) Autres arbitrages

Mme TAMI propose de terminer les arbitrages sur les différents marchés et laisse la parole à Mr ROUSSEAU, lequel débute par les différentes études en cours à la déchetterie d'Anet, à savoir la création de quais supplémentaires et l'extension de cette zone, avec pour objectifs d'augmenter la superficie disponible pour le déploiement des éco organismes nouveaux.

- **Différentes filières :** Déploiement des éco organismes (Eco-mobilier : gain de 342 171€/an et Eco DDS : gain de 20000/an) sur l'ensemble des déchetteries sauf à Bû au vue de sa superficie restreinte
- **Format des différents marchés :**
 - a) Marché de Gardiennage et rotation des caissons : 1 seul marché pour un seul prestataire
 - b) Marché des encombrants (fin le 10/01/2015): 1 Marché avec 3 lots
 - c) Marché des Déchets verts : 2 lots car le transfert sera assuré en régie (fin le 09/04/2015)
 - d) Marché de Gravats et sables de voirie (fin le 10/01/2015): 1 Marché avec 3 lots

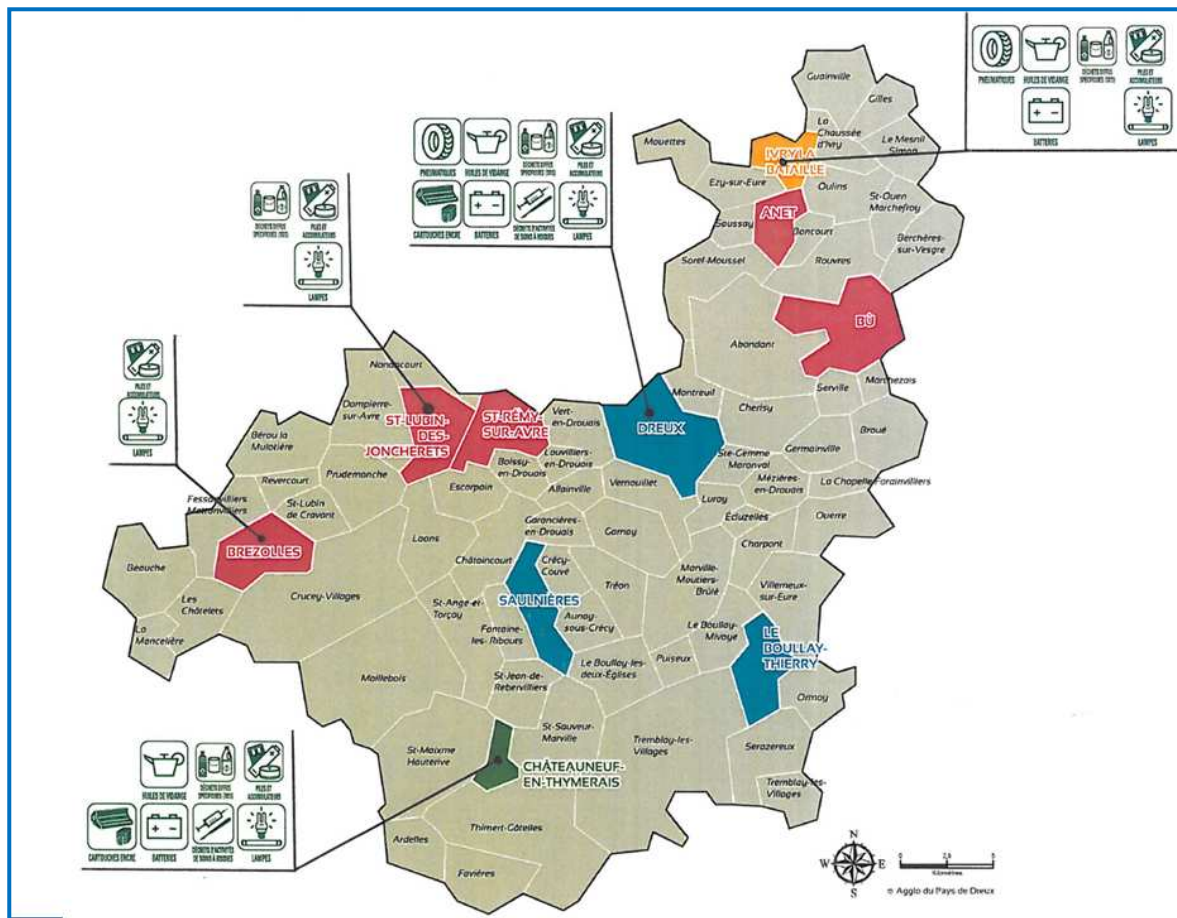
Collecte des Encombrants (Validation de la collecte en Porte à Porte en fréquence 1 par an, avec une option obligatoire dans le marché « collecte sur appel »)

 **Proposition validée par les élus.**

3. Arbitrage du Projet : Exploitation des déchetteries au 1^{er} janvier 2015

Pour rappel, les déchetteries sont réparties de la manière suivante sur le territoire :

Répartition des 10 déchetteries sur le territoire de Dreux Agglomération



Les 3 déchetteries sont issues de l'ex-Dreux Agglo, elles sont gérées en gardiennage et rotation de caissons en régie.

Les 5 en rose appartenaient à l'ex-SYROM, et en vert, la déchetterie appartenait au SIRTOM de Courville. Leur exploitation est assurée par SITA jusqu'au 31 décembre 2014.

En jaune, la déchetterie est issue de l'ex CC Val d'Eure et Vesgre. Son exploitation est assurée par le SETOM par convention annuelle renouvelable par tacite reconduction le 1^{er} janvier de chaque année.

Ivry-la-Bataille : exploitée par le SETOM de l'Eure, fin de convention chaque 31/12.

3-a : Gestion des filières : Amiante, plâtre et polystyrène du SETOM

Mr ROUSSEAU explique aux membres de la commission, les contraintes réglementaires très fortes liées à la gestion de l'amiante à savoir :

- Conditionnement spécifique
- Exposition des travailleurs aux risques amiante donc dépenses supplémentaires pour réaliser les tests d'exposition sur les salariés; de plus formation des gardiens
- Coût de collecte et de traitement estimés à 600€/tonne.

Au vue de toutes ces contraintes, Mme TAMI propose de confier cette prestation à une société extérieure, laquelle sera plus habilitée dans la gestion particulière que requiert ce déchet.

Toutes ces contraintes présentées, ont suscité quelques interrogations de la part des élus à savoir :

- **Volume exact de l'amiante par habitant sur les déchetteries où cette filière est déjà existante?**
Soit 483kg d'amiante/apporteur. (estimatif donné par un encadrant du service Déchets, se référant à l'estimatif de 2012,
- **Le dispositif qui serait à prévoir pour communiquer auprès de l'habitant durant la phase transitoire (appel à un prestataire), étant donné que cette filière existe déjà à la déchetterie d'Ivry-la-Bataille et qu'elle est gratuite pour les particuliers,**
- **La fréquence de collecte et le coût pour le particulier ?** les journées de mise en place de cette filière amiante par un prestataire extérieur pourraient avoir lieu sur les grosses déchetteries du territoire à raison d'au moins 1 fois/an. Les apporteurs participeraient à hauteur de 0.05€/kg. L'Agglomération prendrait en charge les frais de logistique et une participation si les tonnages collectés ne s'avéraient pas suffisants.

A la suite de ces remarques et des différentes réponses qui ont été apportées aux élus par les encadrants, les membres de la commission ont validé l'option de confier la gestion de l'amiante à un prestataire extérieur. Le marché de collecte et de traitement d'amiante sera lancé à la mi-juillet.

3-b : Uniformisation des accès en déchetterie

Mr ROUSSEAU explique le fonctionnement du système TRADIM et également les modalités d'accès pour les particuliers et professionnels.

A) Modalités d'accès pour les particuliers :

- Chaque particulier peut avoir gratuitement accès aux 10 déchetteries de l'agglo.
- Cette carte est distribuée à raison d'une par foyer.
- Elle est gratuite et permet de contrôler l'origine des apports et leurs caractéristiques.
- Elle s'obtient à la mise en place en déchetterie puis en envoyant les justificatifs nécessaires par mail, courrier ou dépôt dans les points d'accueil.
- Justificatifs = pièce d'identité, justificatif de domicile de moins de 3 mois et formulaire rempli.
- En cas de perte, elle est facturée 5€.

B) Modalités d'accès pour les professionnels :

- L'accès des professionnels est payant en déchetterie.
- Cela nécessite une carte particulière qui fonctionne sur le principe d'un porte monnaie électronique.
- Au départ, remise de justificatifs (papier à en tête, N° de SIRET...) et d'un chèque de 50€ pour ouvrir le compte.
- A chaque passage, la carte est débitée en fonction du volume et du déchet apporté.
- A un seuil minimum, relance pour re-créditer la carte sinon blocage de l'accès.
- Les versements se font par espèce ou par chèque envoyé par courrier ou directement aux services techniques.

A ces modalités présentées, les élus demandent des précisions sur :

- a) La mise en place de l'extension du système TRADIM sur les 7 autres déchetteries
- b) La validité des anciennes cartes des particuliers
- c) L'obtention des tickets en mairie par les professionnels pour accéder en déchetteries
- d) Les modalités de distribution des cartes d'accès

A ces interrogations, Mme TAMI répond en rassurant les élus sur l'harmonisation du système TRADIM ; laquelle se fera de manière séquentielle sur tout le territoire et sur le fait que les usagers détenteurs des anciennes cartes pourront toujours accéder aux 10 déchetteries. Les anciennes cartes ne seront pas remplacées.

Néanmoins les macarons ne seront plus valables et la vente des coupons sera supprimée dans les mairies. Mr MARIE précise que le système est déjà déployé sur 3 déchetteries (Dreux, Saulnières et Boullay Thierry) et que le résultat y est concluant.

Des précisions sont également apportées par Mme TAMI sur les modalités de distribution des cartes, à savoir :

- a) L'embauche d'un CDD
- b) Les administrés peuvent remplir un formulaire de demande de carte auprès des accueils de proximité lesquels recueillent les copies des justificatifs des administrés et les font parvenir au service Déchets pour l'édition des cartes. Celles-ci seront envoyées par courrier sous quinzaine.

✚ *Au regard de ces précisions les membres de la commission ont validé l'uniformisation d'accès aux déchetteries par l'extension du système TRADIM sur tout le territoire.*

3-c : Le règlement intérieur unique

Les déchetteries étant des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE), elles sont soumises aux contrôles de la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (DREAL).

A ce titre, des règles d'utilisation et d'accès doivent être établies et diffusées auprès des usagers et des personnels.

En vue de la rédaction du règlement, Mr MARIE et Mme TAMI demandent aux élus de se positionner sur les critères qu'ils souhaitent y voir apparaître.

A ceci, les élus ont évoqué quelques critères que sont :

- Critères à définir permettant de différencier un véhicule particulier de celui d'un professionnel
- Les modalités de contrôle des tonnages apportés en déchetteries
- Les volumes acceptés par particulier par typologie de déchets
- Accès payant des services techniques des communes en déchetterie

✚ *En fonction des quelques critères soulevés, le règlement va être rédigé en vue d'être présenté aux élus à la commission du mois de septembre.*

4. Positionnement du Relais

Mme TAMI commence par l'historique de la signature de la convention signée en 2014 entre l'Agglomération et l'ECO-TLC et souligne les engagements de chacune des parties :

A) Engagements de l'Agglo du Pays de Dreux :

- 1 point de collecte pour 2000 habitants (attention 2 bornes au même endroit = 1 point) soit 27 points sur le territoire. (Engagement déjà tenu à ce jour).
- assurer la communication auprès des habitants sur les emplacements des points
- n'importe quel acteur peut intervenir sur le terrain : Le Relais, ADS, Eco-Textile

B) Engagements d'ECO-TLC

Versement d'un soutien de 0,10 € / habitant soit environ 11 200 € / an (soutien basé en fonction du nombre de bornes et de la communication qui en est faite auprès de l'habitant)

Le Relais, entreprise d'insertion en Eure et Loir depuis 20 ans avec un total de 79 salariés, est confronté actuellement à une baisse de tonnages du fait de la concurrence et risque de fermer ses portes si cette baisse perdure, fait rapporté par un responsable de l'établissement.

Pour assurer sa pérennité, celui-ci demande à l'Agglomération de les aider en signant par exemple un « contrat d'exclusivité » et en demandant aux communes de ne pas autoriser le dépôt de bornes supplémentaires sans en référer à l'Agglomération.

Les élus ont commencé d'abord par dresser un état des lieux de la gestion des flux de textiles dans les communes où Le Relais est présent :

- Bornes non sécurisées
- Manque de réactivité car bornes souvent trop pleines
- N° de téléphone du Relais : **02 37 43 03 03 / 06 77 97 44 47** / Fax : **02 37 43 62**
- Non favorables à ce jour à la signature d'un contrat d'exclusivité avec le Relais
- Rencontrer les acteurs du Relais pour affiner la discussion
- Difficultés juridiques de mettre en place un contrat d'exclusivité

✚ **Au vu des remarques des élus, aucune décision n'a été prise. Mr MARIE et Mme TAMI vont rencontrer les responsables du Relais prochainement pour avoir une meilleure visibilité sur la situation. Rendez-vous prévu au mois de juillet.**

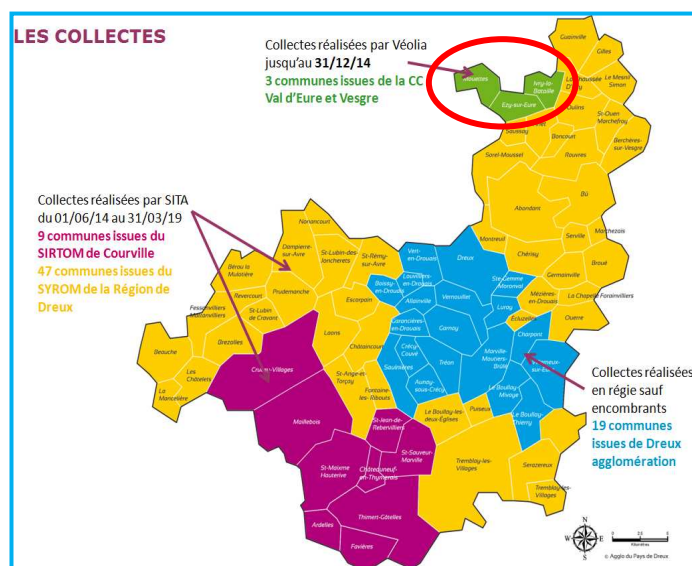
5. Continuité du service de collecte sur les communes d'Ivry-la-Bataille, Ezy-sur-Eure et Mouettes au 01/01/2015

Mme TAMI demande aux élus de se positionner aujourd'hui sur une des hypothèses de collecte qui va leur être présentée afin d'en tenir compte pour l'organisation du service.

Elle a rappelé les objectifs souhaités à travers ce projet, que sont :

- Assurer la continuité du service à partir du 01/01/2015
- Maîtriser les coûts
- Eviter de multiplier le nombre de prestataires
- Récupérer les recettes liées aux produits recyclables (le SETOM garde la totalité des recettes à ce jour)

Pour bien situer les communes sur lesquelles porte ce projet, voici un extrait de la carte du territoire.



5-a : Modalités de collectes actuelles

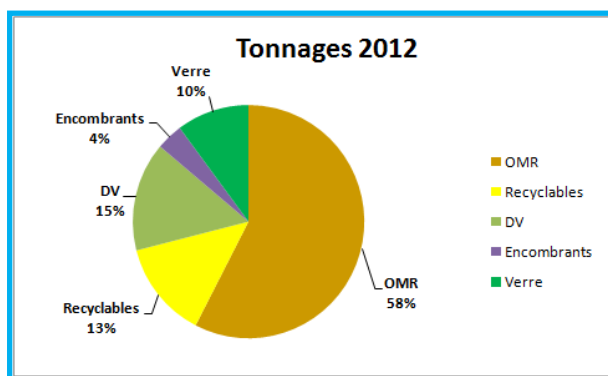
Mme TAMI apporte des précisions sur les modalités de collecte actuelles sur les 3 communes:

	Ezy-sur-Eure	Ivry-la-Bataille	Mouettes
OM (couverture verte)	1 fois/semaine		
MULTI (couverture jaune)	1 fois/semaine		
ENCOMBRANTS (vrac)	2 fois/an		
DV (sacs plastique de précollecte)	1 fois/semaine d'avril à novembre	∅	
VERRE (point apport volontaire)	2,3 passages/mois		

Le SETOM de l'Eure est en charge du traitement

5-b : Les tonnages

Avec un estimatif des tonnages répartis en pourcentage de flux, le graphique ci-dessous montre que les ordures ménagères représentent plus de la moitié du flux, viennent ensuite les déchets verts et les recyclables, lesquels représentent ¼ du flux.



5-c : Les composantes coûts et recettes

Les graphiques ci-dessous montrent que les ordures ménagères représentent les postes les plus importants en raison des forts tonnages collectés, soit 356 910.78€ TTC dépensés en 2012 pour leurs collectes et leurs traitements sur un total **664 658.62€ TTC** (collecte et traitement) dépensés pour l'ensemble des flux. Le verre reste celui dont le coût de traitement est le plus faible, soit 13.10€ la tonne (HT).

Collecte

Collecte P à P prix forfait	PU €(HT) / MOIS	PU € (TTC) / AN
OMR	11 564.02 €	152 645.06 €
RECYCLABLES	5 858.99 €	77 338.67 €
DV	3 640.70 €	48 057.24 €
ENCOMBRANTS	1 207.58 €	15 940.06 €
CARTON	1 674.01 €	22 096.93 €
VERRE la tonne	32.49 €	11 897.51 €
TOTAUX	23 977.79 €	327 975.47 €

Traitement

Traitement	Tonnage	Coût / t (HT)	Total TTC
OMR	1896.60	97.91 €	204 265.72 €
RECYCLABLES	408.56	176.40 €	79 276.98 €
DV	500.48	58.99 €	32 475.65 €
ENCOMBRANTS	122.36	100.91 €	13 582.08 €
CARTON	35.98	57.75 €	2 285.63 €
VERRE	332.90	13.10 €	4 797.09 €
TOTAL	3 296.88		336 683.15 €

5-d : Les hypothèses

Au vue de ces différents cas, Mme TAMI, soumet plusieurs hypothèses aux élus, lesquelles reprennent un type de scénario avec ses avantages et inconvénients ainsi que le coût qui serait à prévoir par hypothèse validée.

A) Hypothèse 1

Faire un avenant au marché SITA déjà initié

Avantages

- Tout porte à porte (y compris le verre)
- Au niveau administratif juste un avenant à faire
- Versement des recettes en direct

Inconvénients :

- Ajout DV et Encombrants en prestations complémentaires
- Niveau de prestations élevées

Coût si hypothèse retenue : 673 678.47 €

B) Hypothèse 2

Lancement appel d'offres spécifique

Avantages

- aucune modification des modalités de collecte
- versement des recettes en direct

Inconvénients :

- Autre prestataire à gérer
- Délai de procédure formalisée
- Défaut de mise en concurrence dû au délai de livraison de bennes (si bennes neuves)
- En contradiction avec une stratégie d'harmonisation potentielle à l'échelle du territoire

Mme TAMI précise qu'elle ne peut pas présenter de chiffrage pour cette hypothèse car cela dépend des résultats de l'appel d'offres.

C) Hypothèse 3

Reprise en régie des 3 communes : Mr ESNOL, présente la démarche qui a permis de calculer la mise en régie : suivi bennes de collecte, calcul du temps moyen de levée des bacs.

**Collecte (OMR, EMB,
DV, VERRE ET ENCOMBRANT)**

Coût location	51 984.00 €
Carburant	23 894.98 €
Pneumatique	11 200.00 €
Entretien	4 800.00 €
Equipage 1	89 235.00 €
Equipage 2	89 235.00 €
Assurance	4 472.00 €
PAV verre	17 820.00 €
Entretien PAV	3 588.00 €

Encombrants	33 755.33 €
TOTAL (TTC)	329 984.31€

Traitement (OMR, EMB, DV, VERRE ET ENCOMBRANT)

Traitement	Tonnage	Coût / t (HT)	Total TTC
OMR	1896.60	132.48 €	276 387.72 €
RECYCLABLES	444.54	142.31 €	69 588.74 €
VERRE	332.90	6.00 €	2 197.14 €
DV	500.48	24.97 €	13 746.68 €
ENCOMBRANTS	122.36	114.42 €	15 400.47 €
TOTAL	3 296.88		377 320.75 €

COLLECTE (TTC)	329 984.31 €
TRAITEMENT (TTC)	377 320.75 €
TOTAL DEPENSES (TTC)	707 305.07 €

Avantages

- Plus de souplesse
- La régie permet une période de transition plus souple
- Versement des recettes en direct

Inconvénients :

- Location matériel supplémentaire
- Gestion d'équipages supplémentaires

Coût si hypothèse retenue : 586 276.90 €

D) Hypothèse 4

Reprise en régie de 2 communes : Ezy et Ivry et avenanter le marché de Sita pour Mouettes
Présente les mêmes avantages et inconvénients que l'hypothèse 3.

Coût si hypothèse retenue : 673 678.47 €

Mr ESNOL, présente également les modalités de collecte futures sur Mouette si l'hypothèse 4 est retenue :

FLUX	FREQUENCE	
	AVANT	APRES
OM	1 fois par semaine	1 fois par semaine
MULTI	1 fois par semaine	tous les 15 jours
VERRE	en apport volontaire	1 fois par mois

Il précise également si l'hypothèse 3 ou 4 est retenue (reprise en régie), il serait nécessaire :

- Extension du système Tradim
- Installation Pocket PC aux points de distribution des sacs DV
- Achat de sacs DV en papier biodégradables non réutilisables (soit un quota 60 sacs /an /foyer)

Le montant des recettes non perçues actuellement est de l'ordre de **120 799.18€** (soient 50 525.63€ pour la vente des produits et 70 273.55€ de soutiens)

Vente de produits

Produit	Tonnage 2012	Prix reprise / t	Vente
Acier	25.78	154.97 €	3 995.64 €
Alu	1.33	457.97 €	610.76 €
Plastiques	48.90	278.32 €	13 609.68 €
Carton	88.46	96.06 €	8 497.80 €
Tétra	8.89	0	- €
Verre	329.57	21.75 €	7 168.17 €
JRM	208.04	80 €	16 643.58 €
		TOTAL	50 525.63 €

Soutiens

Produit	Soutien / hab	Total
Emb	9.46	63 013.06 €
JRM	1.09	7 260.49 €
	TOTAL	70 273.55 €

TOTAL RECETTES	120 799.18 €
-----------------------	---------------------

✚ *Au regard des hypothèses présentées, tenant compte des avantages et inconvénients de chaque scénario, les services proposent de retenir l'hypothèse 4 (en régie sur Ezy-sur-Eure et Ivry-la-Bataille et un avenant au marché de SITA pour Mouettes) qui offre plus de souplesse techniquement, maîtrisée financièrement et qui permet de traiter les tonnages sur le territoire tout en percevant les recettes liées aux produits valorisables. Les élus ont validé cette proposition et demandent à Mr MARIE et Mme TAMI de rencontrer le maire de Mouettes pour le tenir informé de cette décision, étant donné qu'il n'est pas représenté à la commission. Les services vont rencontrer le maire le 1^{er} juillet comme les élus l'ont demandé.*

6. Ordre du Jour des Prochains Conseil et Bureau

Mme TAMI présente les différents points prévus au Conseil Communautaire et au Bureau Exécutif :

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30/06/14

- Approbation tarifs Natriel 2014
- Approbation autres tarifs Natriel
- Approbation tarifs de location de salles du centre de formation
- Remboursement de TEOM SCI des Iles et Intermarché
- Modalités d'exonération de TEOM

BUREAU EXECUTIF DU 07/07/14

- Attribution marché : Fourniture, réparation et autres prestations de pneumatiques pour l'ensemble du parc véhicule
- Attribution marché : Approvisionnement en carburants du parc de véhicules ou engins ainsi que les services et prestations accompagnant ou facilitant cette fourniture : RAPPORT SUR TABLE

Synthèse

Les sujets inscrits à l'ordre du jour étant épuisés à 19H45, les membres de la commission ont demandé un retour aux représentants du service Déchets sur le déroulement de collecte, compte tenu des dysfonctionnements survenus au démarrage. Mme TAMI les rassure disant que :

- Problèmes techniques des bennes et le surplus de tonnages d'emballages se sont stabilisés à ce jour.
- Problème de dotation pour les résidences secondaires persiste (A ce sujet Mr MARIE promet de s'entretenir avec les responsables pour demander aux ripeurs d'avoir plus de souplesse (à savoir le vidage des caissettes)

La séance est donc levée à 20H.

La prochaine commission se tiendra le :

Mardi 16 septembre 2014 à 18 h 00

Salle du conseil municipal de la Ville de Dreux